

Jeunes en quête d'ivresse – promouvoir les compétences de consommation dans l'ASC enfance et jeunesse

Éditeur : DOJ/AFAJ
Première publication : juin 2022



Letzte Aktualisierung: 2022-07-12

Publication à partir de juin 2022, chapitre par chapitre.

Sommaire

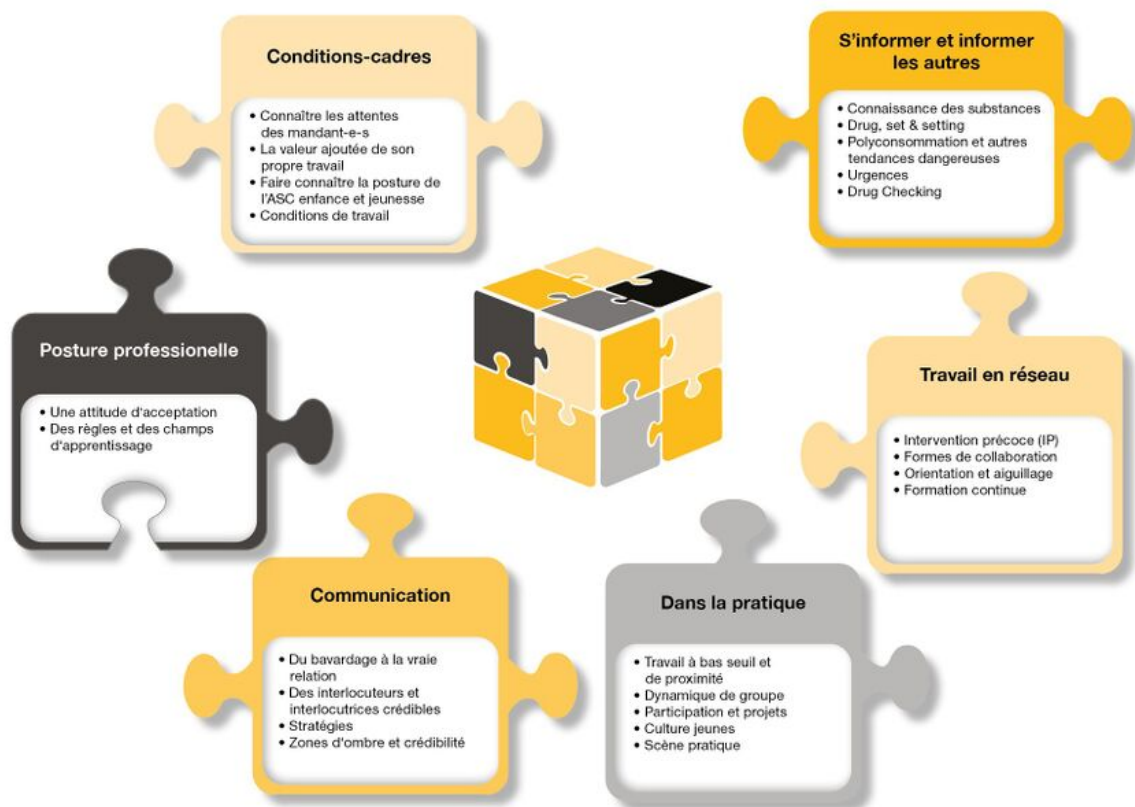
1 Jeunes en quête d'ivresse – promouvoir les compétences de consommation dans l'ASC enfance et jeunesse

- 1.1 Conditions-cadres
- 1.2 Posture professionnelle
- 1.3 Communication (à paraître)
- 1.4 S'informer et informer les autres (à paraître)
- 1.5 Travail en réseau (à paraître)
- 1.6 Dans la pratique (à paraître)
- 1.7 Définitions
- 1.8 Connaissances relatives aux substances
- 1.9 Sources et publications spécialisées
- 1.10 Auteurs et autrices et éditeur

Cette publication de l'Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ) a été réalisée dans le cadre d'un mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) entre 2019 et 2022. L'OFSP poursuit l'objectif de renforcer les compétences en santé au sein de la population suisse avec la stratégie Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) et la stratégie nationale Addictions.

Les deux stratégies accordent une attention particulière aux phases de vie que sont l'enfance et la jeunesse, car les compétences acquises à ces moments de la vie ont un impact sur le développement de la santé individuelle tout au long de la vie. La participation à des offres extrascolaires comme celles de l'animation socioculturelle (ASC) enfance et jeunesse contribue de manière déterminante à l'encouragement des enfants et des jeunes et à la promotion de leurs compétences. Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse accompagnent les jeunes faisant face aux défis liés à leur développement, créent et préservent des espaces de liberté et d'expérimentation pour les jeunes et, dans le cadre d'activités, permettent aux jeunes de participer aux décisions, de prendre des responsabilités et d'acquérir ainsi des compétences importantes et variées. Parmi celles-ci figurent les compétences en santé, à savoir notamment la capacité de trouver les informations essentielles, de les comprendre et de les utiliser afin de pouvoir prendre au quotidien des décisions qui ont un impact positif sur la santé.

Sur mandat de l'OFSP, l'AFAJ met l'accent de cette publication sur le renforcement des compétences en matière de consommation en tant que partie intégrante des compétences en santé des jeunes. Cela comprend également la prise de risques. Ce guide pratique vise à renforcer la posture des professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse, à favoriser leur réflexion et leur mise en réseau, ainsi qu'à les habiliter et à les encourager à parler ouvertement des substances psychoactives légales et illégales avec les jeunes. Le lien avec la pratique permet d'illustrer où et comment la promotion des compétences en matière de consommation des jeunes est possible dans le cadre de l'ASC enfance et jeunesse. En outre, le soutien apporté aux professionnel-le-s permet notamment qu'ils et elles identifient les risques et puissent agir dans le sens d'une intervention précoce.



Les besoins des professionnel-le-s en ce qui concerne les compétences en matière de consommation ont été évalués début 2021 dans le cadre d'une enquête menée dans cinq cantons (Argovie, Fribourg, Grisons, Vaud et Zurich). Les trois premiers chapitres sur les conditions-cadres au niveau institutionnel, la posture et la communication ont une valeur qui va au-delà du thème de la consommation, mais s'ils sont traités ici, c'est avant tout parce qu'ils sont d'une importance fondamentale pour une promotion réussie des compétences en matière de consommation. Le premier chapitre sert à faciliter la communication avec les mandant-e-s. Les deuxième et troisième chapitres portent sur le renforcement de la posture professionnelle des animateurs et animatrices et sur des exemples concrets concernant ce qui est important dans la communication avec les jeunes. Le quatrième chapitre fournit des informations spécifiques sur les substances psychoactives, les risques et la réduction des risques. Le chapitre sur la mise en réseau traite de la formation continue et de la collaboration ainsi que de l'intervention précoce (IP). L'IP étant une tâche transversale, on trouve également quelques points de repère concernant ce dernier aspect dans les premiers chapitres. Enfin, le dernier chapitre propose des exemples inspirants tirés de la pratique. En outre, des liens, des références de publications spécialisées et quelques définitions de termes sont présentés en annexe. Chaque chapitre est une pièce de puzzle qui contribue à la promotion des compétences en matière de consommation dans l'ASC enfance et jeunesse.

Conditions-cadres

A la puberté, les jeunes apprennent à connaître leur corps et font souvent leurs premières expériences d'ivresse, de prise de risque et de consommation. Les adolescent-e-s veulent expérimenter et tester les limites et ont besoin de champs d'apprentissage. La reconnaissance et la promotion des compétences en matière de consommation font partie d'une stratégie de prévention qui permet un usage responsable des substances psychoactives (tout comme le renoncement à la consommation) et contribue au repérage précoce de comportements addictifs. L'accent ne doit pas être mis sur les substances et la consommation des jeunes, mais plutôt sur leur capacité de gérer des situations difficiles et le renforcement des facteurs de résilience. Il est important de prendre conscience que l'acquisition de ces compétences est un processus. Même pour les adultes, la consommation représente toujours à nouveau un défi, on ne peut donc pas attendre des jeunes d'acquiescer cette compétence une fois pour toutes sans plus jamais perdre le contrôle. L'acquisition de compétences en matière de consommation est donc une tâche qui dure toute la vie et à laquelle il faut toujours à nouveau travailler. Il s'agit de créer une bonne base à l'adolescence et d'accompagner les jeunes dans leur processus d'apprentissage. En ce sens, l'ASC enfance et jeunesse fait de la prévention secondaire et n'est pas axée sur l'abstinence. La meilleure manière pour les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse de communiquer et d'entrer en dialogue avec les jeunes, c'est de lever le tabou sur la consommation.

Cette posture peut conduire à des tensions entre les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse et leurs mandant-e-s. « Promouvoir les compétences en matière de consommation » ne correspond souvent pas à ce que les supérieur-e-s hiérarchiques ou les communes souhaitent entendre. « Abstinence » et « répression » seraient soi-disant plus faciles à mettre en place ; les questions en lien avec la légalité ne seraient pas posées. Il est donc d'autant plus important que les professionnel-le-s sachent clairement comment et pour quelle raison ils et elles promeuvent les compétences en matière de consommation chez les jeunes.

Connaître les attentes des mandant-e-s

Quelles sont les attentes des mandant-e-s vis-à-vis des professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse ? Que souhaitent-ils/elles ou exigent-ils/elles par exemple de l'animation jeunesse hors murs ? S'agit-il peut-être de « maintenir le calme et l'ordre » au sein de la localité ? Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse n'ont pas de mandat de maintien de l'ordre, ni dans les lieux de rencontre pour les jeunes, ni dans l'espace public. Les documents de référence (cf [Sources et publications spécialisées](#)) publiés par l'AFAJ fournissent les arguments nécessaires à cet égard et expliquent les principes fondamentaux qui s'y rapportent.

Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse devraient connaître les attentes des mandant-e-s et se positionner clairement. Cela représente un défi, lié notamment au triple mandat du travail social. En tant que travailleurs et travailleuses sociales, les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse se trouvent dans un champ de tension entre trois mandats. Le premier comprend le travail avec le groupe cible (c'est-à-dire, dans le cas de l'ASC enfance et jeunesse, le soutien aux enfants et aux jeunes et la promotion de leurs compétences). Le deuxième mandat concerne la mise en œuvre du mandat de la commune (ou de l'association) en tant qu'employeur. En tant que fournisseur de prestations sociales, la commune a le droit de contrôler la manière dont les ressources engagées à cet effet doivent être utilisées et l'impact qu'elles doivent avoir. Le troisième mandat comprend la responsabilité vis-à-vis de la profession du travail social (droits humains, code de déontologie, théories de la profession) et revêt une grande importance en ce qui concerne la question de l'attitude des professionnel-le-s et l'engagement en faveur de l'ASC enfance et jeunesse. Ce triple mandat, tel que le formule Staub-Bernasconi (2018), fait du travail social une profession des droits humains et met en évidence la responsabilité des professionnel-le-s de s'engager en faveur des droits humains, des droits de l'enfant et des principes fondamentaux de l'ASC enfance et jeunesse qui en découlent.

La valeur ajoutée de son propre travail

L'ASC enfance et jeunesse est axée sur les ressources, elle est ouverte à toutes et tous et permet aux jeunes de s'engager dans le cadre de ses offres. Un travail de relations publiques permet de rendre visible cette valeur ajoutée et de gagner en reconnaissance. Par définition, l'ASC enfance et jeunesse fait du travail de prévention. Cela n'est souvent pas assez visible. Si davantage d'espace est donné à l'ASC enfance et jeunesse et qu'elle peut agir au niveau communal en tant que plaque tournante de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, son influence sera plus grande et son importance mieux perçue.

L'impact et l'utilité de l'ASC enfance et jeunesse peuvent être présentés dans un concept ou un modèle d'impact (voir [Quali-Tool](#)). L'élaboration commune d'un concept permet en outre de dissiper les malentendus, de clarifier le mandat de travail et de donner aux professionnel-le-s une plus grande assurance lorsqu'il s'agit de justifier leur démarche.

Faire connaître la posture de l'ASC enfance et jeunesse

En adoptant une attitude professionnelle et ouverte, les professionnel-le-s peuvent discuter avec les

jeunes sur un pied d'égalité et construire des relations précieuses. Ce travail relationnel est la base de l'intervention précoces (IP). Lever le tabou de la consommation, transmettre des connaissances et créer de la confiance font partie de l'IP. Les mandant-e-s doivent connaître cette approche et y adhérer. Cela est utile par exemple lorsque des parents se plaignent auprès de la commune parce que leur enfant est rentré à la maison avec du matériel de prévention ou parce qu'une manifestation sur la réduction des risques a été organisée dans le lieu de rencontre pour les jeunes.

Conditions de travail

« La promotion et la mise en œuvre de l'IP nécessite un mandat politique et institutionnel clair ainsi que des ressources en matière de financement, de temps et de personnel. » (charte IP, 2016)

Enfin, il faut des conditions de travail et d'engagement adaptées. Pour que les professionnel-le-s puissent intégrer tous les paramètres mentionnés jusqu'ici ainsi que les principes fondamentaux et de travail de l'ASC enfance et jeunesse, ils et elles ont besoin de suffisamment de temps, c'est-à-dire d'un taux d'occupation adéquat. L'infrastructure doit également être adaptée au mandat. Les professionnel-le-s devraient pouvoir travailler de manière flexible, s'adapter aux besoins des groupes cibles, pouvoir se former et se mettre en réseau. L'ASC enfance et jeunesse est un travail relationnel. Pour le mettre en place dans une commune ou un quartier, il faut plusieurs années. Si les conditions de travail sont mauvaises, les professionnel-le-s changent de poste après peu de temps déjà et de nombreux contacts ainsi que l'expérience acquise se perdent ainsi en raison des changements fréquents de personnel. Pour les communes et les associations, il vaut donc la peine d'investir dans leur personnel spécialisé. De bonnes conditions de travail sont le premier pas indispensable vers une ASC enfance et jeunesse ayant un impact positif.

Posture professionnelle

L'apprentissage des compétences de consommation est un processus qui n'est probablement jamais tout à fait terminé. De nombreuses personnes traversent dans leur jeunesse une phase tumultueuse avec des excès de consommation, en tirent des enseignements et vivent ensuite pendant des décennies avec des modes de consommation stables et en grande partie non problématiques. Elles ne sont pas abstinentes et considèrent leur consommation en tant que source de plaisir à faible risque. Lors d'événements critiques et perturbants de la vie, tels que peuvent l'être la perte de personnes de référence et le chômage, ainsi que dans les phases de grand stress ou en cas de maladie, de handicap ou de troubles liés à l'âge, la compétence de consommation redevient soudain un défi. Il n'est pas rare que des personnes pourtant bien établies aient tendance, dans ces situations de vulnérabilité, à avoir une consommation excessive et à haut risque, à adopter des modes de consommation problématiques ou à devenir dépendantes.

L'ASC enfance et jeunesse, tout comme d'autres acteurs et actrices de la promotion de l'enfance et de la jeunesse, a pour objectif d'améliorer les conditions dans lesquelles les enfants et les jeunes grandissent et de promouvoir leur développement dans un espace social sain et bienveillant. Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse, avec leur posture, font également partie du contexte dans lequel grandissent les enfants et les jeunes, et exercent ainsi une influence directe sur les enfants et les jeunes ainsi que sur leur environnement de vie. La posture que l'ASC enfance et jeunesse adopte, les règles qu'elle fixe dans ses locaux et activités ainsi que les messages qu'elle transmet sont donc déterminants pour l'impact de son travail.

L'adolescence est en soi une phase de vie vulnérable et en partie très mouvementée, au cours de laquelle les jeunes doivent assumer la responsabilité de beaucoup de choses en se détachant de leurs parents. La consommation personnelle en fait partie. À l'adolescence, il est souvent difficile de faire preuve de modération, car c'est une phase où les limites sont mises à l'épreuve. Il est souvent impossible de s'abstenir de consommer, car même si la boussole intérieure incite à la prudence, les jeunes désirent faire partie du groupe de pairs. La consommation irréfléchie et spontanée (par curiosité pour une nouvelle substance) ainsi que la consommation récréative et festive se constatent à l'adolescence, tout comme la consommation excessive ou très régulière en réaction à la pression et à la souffrance, comme automédication en cas de problèmes psychiques ou en raison d'une inhibition dans les situations sociales.

Une attitude d'acceptation

Pour transmettre des compétences en matière de consommation, les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse et les jeunes devraient partir du principe qu'il existe des formes et des modes de consommation à moindres risques et que ceux-ci peuvent être appris. Il faut s'en tenir à cette conviction, même si l'acquisition de compétences en matière de consommation ne se déroule pas comme un processus linéaire, mais est marquée par des rechutes et des conflits. En fin de compte, les jeunes souhaitent faire des expériences, repousser les limites et suivre leur propre voie.

Pour accompagner ce processus, il faut des professionnel-le-s qui soient compétent-e-s pour évaluer les schémas et les formes de consommation ainsi que les risques, et qui puissent construire et maintenir une relation. Pour cela, les professionnel-le-s doivent d'abord percevoir les jeunes individuellement dans leur développement et leur environnement de vie. Cela présuppose déjà une ouverture d'esprit, une ouverture au dialogue et une absence de préjugés. Si les discussions honnêtes sur les habitudes alimentaires, le temps passé devant l'écran et la consommation d'alcool sont déjà relativement personnelles, celles sur la consommation de substances psychoactives le sont encore plus. Il est donc souvent plus facile pour les jeunes d'aborder ces sujets avec des jeunes de leur âge ou avec de parfait-e-s inconnu-e-s qui ne font pas partie de leur environnement de vie, par exemple des contacts sur internet. Pour permettre de telles discussions entre les jeunes et des personnes de référence compétentes qui les accompagnent sur une longue période, il faut une attitude d'acceptation, avec une relation porteuse et sincère, dans laquelle les jeunes ne doivent pas s'attendre à être jugés ou à choquer leur vis-à-vis.

Les principes fondamentaux et de travail de l'ASC enfance et jeunesse tels que l'accueil libre, le bas seuil et le travail relationnel rendent possible cette relation privilégiée avec les jeunes. Contrairement à d'autres adultes comme les enseignant-e-s ou les parents, les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse sont proches de l'environnement de vie des jeunes et cultivent en outre consciemment une culture de la 2e, 3e et 4e chance. Cela évite la rupture de la relation et favorise le dialogue. L'expérience acquise dans le domaine de l'ASC enfance et jeunesse montre que les jeunes ont un besoin presque insatiable d'échanger avec des adultes qui les entourent. Une fois la glace rompue, les jeunes posent d'innombrables questions, parfois personnelles, sur des sujets délicats. Les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse sont donc souvent en relation avec les jeunes en impliquant toute leur personne, ce qui présuppose une identité professionnelle solide, c'est-à-dire une gestion consciente de la proximité et de la distance ainsi que de leurs propres limites. Les expériences personnelles peuvent être abordées, mais ce n'est pas une obligation. Une attitude normative axée sur l'abstinence, qui découle d'un sentiment d'infaillibilité personnelle, ne laisse guère de place à des discussions ouvertes et constructives avec les jeunes.

La supervision d'équipe et l'accompagnement attentif des professionnel-le-s encore inexpérimenté-e-s sont importants dans le domaine de l'ASC enfance et jeunesse. Moins le mandat d'un champ professionnel donne de directives sur la relation et l'attitude à adopter vis-à-vis des jeunes, plus l'identité professionnelle de chaque professionnel-le et la posture de l'équipe devraient être consolidées et réfléchies. C'est pourquoi l'ouverture d'esprit et l'apparente décontraction par rapport aux sujets délicats de manière générale rendent le champ professionnel de l'ASC enfance et jeunesse d'autant plus exigeant.

Des règles et des champs d'apprentissage

Une attitude d'acceptation signifie avant tout l'acceptation des jeunes qui consomment, et pas forcément l'acceptation de la consommation en soi. Une attitude d'acceptation n'est pas synonyme d'acceptation irréfléchie de la consommation. Ce n'est qu'à partir d'une attitude d'acceptation et d'une relation solide que les messages de prévention sont crédibles. Ce n'est que lorsque les jeunes savent que la personne en face est compétente, impartiale et honnête sur le sujet que les règles de consommation, les interdictions de consommer ou les mises en garde seront prises à cœur. Il est indispensable que les professionnel-le-s prennent clairement position en cas de consommation à risques, identifient clairement les risques pour la santé ainsi que les tendances à la dépendance, définissent des règles pour leurs locaux et activités et exigent qu'elles soient respectées. Les facteurs de risque et les signaux d'alerte doivent être reconnus par les professionnel-le-s afin que, le cas échéant, des mesures d'IP soient prises (plus d'informations à ce sujet au chapitre travail en réseau).

Dans le travail de prévention primaire avec les enfants et les jeunes adolescent-e-s, les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse une posture axée sur l'abstinence et à créer un cadre dans lequel il y a une tolérance zéro. Cela vaut également pour les camps, les excursions et les voyages à l'étranger.

Dans la prévention secondaire également, c'est-à-dire dans le travail avec des jeunes qui consomment déjà des substances, de l'alcool ou des cigarettes, les activités axées sur l'abstinence sont des champs d'apprentissage importants, dans lesquels les tendances à la dépendance, par exemple, ressortent clairement. Lorsque des jeunes renoncent à une excursion au parc d'aventure parce qu'il n'y est pas permis de fumer des joints ou de boire, ou qu'ils y arrivent en état d'ébriété, c'est une excellente opportunité pour aborder la perte d'autonomie liée à la dépendance et l'importance de savoir s'abstenir. Quand la consommation est-elle acceptable et quand ne l'est-elle pas ? A quoi est-ce que je renonce si je ne peux pas m'en passer ?

L'introspection, la perception de soi, l'apprentissage et le développement sont entre autres favorisés par des confrontations et de frictions, qui ne devraient pas être sanctionnées par une rupture de la relation, car l'ASC enfance et jeunesse revendique une culture de la 2e, 3e et 4e chance. Travailler avec une attitude d'acceptation signifie, pour les professionnel-le-s de l'ASC enfance et jeunesse, accompagner les conflits, les tensions, les échecs et les déceptions afin de les rendre fructueux pour les jeunes. C'est le contraire du laisser-faire, car pour cela, les professionnel-le-s doivent être disposé-e-s à entrer en relation de manière constructive et durable avec les jeunes.

S'informer et informer les autres (à paraître)

Dans la pratique (à paraître)

Définitions

Substances psychoactives : Substances qui influencent le système nerveux central et par conséquent la pensée, les sensations et les actions. Elles peuvent avoir une origine végétale ou être fabriquées de manière semi-synthétique ou synthétique. En font partie l'alcool, les opioïdes (p. ex. l'héroïne), les cannabinoïdes (p. ex. le haschisch et la marijuana), les tranquillisants et les somnifères, la cocaïne et d'autres substances stimulantes légales et illégales, y compris la caféine, les hallucinogènes (p. ex. le LSD, certains composants de plantes ou de champignons ou des drogues de synthèse), le tabac et les solvants volatils.

Prévention primaire et secondaire : La prévention primaire intervient avant que la consommation n'ait lieu. La prévention secondaire vise à prévenir les excès et le développement d'une dépendance chez les personnes qui consomment déjà, ainsi qu'à promouvoir une consommation à moindres risques.

Connaissances relatives aux substances

Drug, Set, Setting

Timothy Leary (1971): US Psychologe bei Studie zu LSD.

Norman Earl Zinberg (1984): Drug, Set, and Setting. Yale Univ. Press.

Alexander Bücheli (2017): Risikoarmer Drogengebrauch. Solothurn, Nachtschattenverlag. S. 25-44.

Polyconsommation

[Infodrog.ch -> polyconsommation](#)

[Combichecker](#)

[Tripsit charte interactive](#) (en anglais)

Information et conseil

[Just Say Know](#), Informations sur les substances, les risques, les effets secondaires et le Safer Use

[Nuit blanche](#), action de réduction des risques en milieu festif

[Infodrog.ch](#), centrale nationale de coordination des addictions

[GREA](#), groupement romand d'études des addictions

Autres liens

[Association ciao.ch](#)

[Kebab+](#), promotion de la santé dans l'ASC enfance et jeunesse

[REPER](#), promotion de la santé et prévention

«[Health Behaviour in School-aged Children](#)», hbsc Switzerland 2018

Jungaberle H, Böckem J. (2015): High Sein: Ein Aufklärungsbuch. Zürich, Kein & Aber.

Mösch Payot, P. & Rosch, D. (2009): Früherkennung und Frühintervention bei Jugendlichen: Rechtsgrundlagen für Schulen und Gemeinden. Überblick über Rechtsfragen im Verhältnis zwischen Kindern, Eltern, Schule und verschiedenen Behörden. Luzern, Hochschule Luzern HSLU.

Sources et publications spécialisées

ASC enfance et jeunesse

DOJ (2018): Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideurs-euses et les professionnel-le-s, Berne.

DOJ (2017): Promotion de l'enfance et de la jeunesse comme tâche transversale, Berne.

DOJ (2017): Animation jeunesse hors murs, Berne.

DOJ (2019): Document de positionnement : animation enfance et jeunesse et cannabis, Berne.

Instrument d'évaluation Quali-Tool

Intervention précoce (IP)

Informations de l'OFSP

Le modèle multifactoriel de l'intervention précoce, OFSP

Radix

Travail social

Staub-Bernasconi Silvia (2018): Soziale Arbeit als Handlungswissenschaft, Systemische Grundlagen und professionelle Praxis – Ein Lehrbuch, 2., erweiterte Auflage. Bern, Haupt.

Lange Andreas, Reiter Herwig, Schutter Sabina, Steiner Christine (2018): Handbuch Kindheits- und Jugendsoziologie. Wiesbaden, Springer.

Auteurs et autrices et éditeur

Géraldine Bürgy, responsable de projet promotion de l'enfance et de la jeunesse, AFAJ

Florin Eberle, travailleur social HES, Saferparty Streetwork, ville de Zurich

Michel Eisele, collaborateur Mobile Jugendarbeit Basel

Christoph Rohrer, responsable d'équipe Jugendarbeit Aarau

Mireille Stauffer, Déléguée à l'enfance et à la jeunesse de la ville de Winterthour

Nous remercions Adrien Oesch et Patrick Ouellet ainsi que Joël Bellmont pour leur engagement au sein du groupe de travail.

Rédaction : Géraldine Bürgy et Noëmi Wertenschlag, DOJ/AFAJ

Traduction : Marilène Broglie

Illustrations : Roman Hartmann, starwish.ch

Éditeur responsable : Association faîtière suisse pour l'animation socioculturelle enfance et jeunesse (AFAJ), Pavillonweg 3, 3012 Berne, welcome@doj.ch, www.doj.ch/fr

Cette publication a été financée par l'Office fédéral de la santé publique OFSP. Merci.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Récupérée de « <https://wiki.doj.ch/index.php?title=Compétences-de-consommation&oldid=300> »